

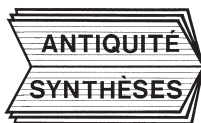
LUC BARAY

CELTES, GALATES ET GAULOIS

MERCENAIRES DE L'ANTIQUITÉ



P
Picard



Collection fondée par Yann LE BOHEC, dirigée par Michèle COLTELLONI-TRANNOY

La recherche sur l'Antiquité est en progrès constant, ce que prouvent les nombreuses publications sur le sujet.

Cependant, elle ne doit pas seulement s'adresser au milieu érudit : les étudiants, les enseignants et les simples curieux doivent en profiter. D'où l'idée de cette collection.

Elle se propose de mettre à la portée de tous des ouvrages généraux et de qualité, qu'il s'agisse de textes originaux ou de traductions. Titres et auteurs sont soigneusement choisis parmi les meilleurs, quitte à aller les chercher dans des pays voisins, malgré les difficultés inhérentes à toute traduction.

À terme, **Antiquité/Synthèses** se propose d'offrir un large panorama des civilisations orientales, grecque, romaine : c'est la manière qu'ont les éditions PICARD de rester fidèles à leur tradition.

Déjà parus dans la même collection

1. *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, par YANN LE BOHEC
2. *Histoire sociale de Rome*, par GÉZA ALFÖLDY, traduit de l'allemand, par É. ÉVRARD
3. *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique*, par JEAN RUDHARDT
4. *La Gaule et ses voisins. Le grand commerce dans l'Antiquité*, par BARRY CUNLIFFE, traduit de l'anglais, par F. VIDAL
5. *La monnaie dans l'Antiquité*, par FRANÇOIS REBUFFAT
6. *Préhistoire et archéologie aujourd'hui*, par DENISE PHILIBERT
7. *Athènes, la cité archaïque et classique du VIII^e à la fin du V^e siècle*, par ANNE QUEYREL
8. *Manuel d'épigraphie romaine*, par JEAN-MARIE LASSÈRE
9. *Histoire de l'Afrique romaine, 146 av. J.-C.-436 apr. J.-C.*, par YANN LE BOHEC
10. *Religions de Rome*, par MARY BEARD, JOHN NORTH, SIMON PRICE
11. *L'armée romaine sous le Bas-Empire*, par YANN LE BOHEC
12. *Rome, la Judée et les Juifs*, par MIREILLE HADAS-LEBEL
13. *La religion grecque à l'époque archaïque et classique*, par WALTER BURKERT, traduction et mise à jour bibliographique de P. BONNECHÈRE
14. *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine*, par JEAN-MARIE KOWALSKI
15. *Naissance, vie et mort de l'Empire romain*, par YANN LE BOHEC
16. *L'éducation dans le monde romain*, par CATHERINE WOLFF
17. *L'économie romaine en Italie à l'époque républicaine*, par JEAN-FRANÇOIS CHEMAIN

À paraître

La vie civique dans l'Empire romain, par ANNE-VALÉRIE PONT

La société de l'Orient romain tardif, par BERNADETTE CABOURET

ISBN : 978-2-7084-1022-0

ISSN : 1158-4173

© 2017 - Éditions A. et J. Picard

18, rue Séguier - 75006 Paris

commercial@editions-picard.com

LUC BARAY

CELTES, GALATES
ET GAULOIS,
MERCENAIRES
DE L'ANTIQUITÉ

REPRÉSENTATION,
RECRUTEMENT, ORGANISATION

P
Picard

À Bérengère, Gabrielle, Ann-Sophie

S O M M A I R E

REMERCIEMENTS, p. 7

INTRODUCTION, p. 9

I. L'HISTORIOGRAPHIE DU MERCENARIAT CELTIQUE

II. LE BARBARE CELTE DANS LES SOURCES ANTIQUES

1. L'origine de l'image du Celte pilleur et sacrilège, p. 38
2. La représentation du Celte, p. 42
3. Le Celte est de l'autre côté du miroir, p. 48

III. LE MERCENAIRE, UNE MENACE POUR LA CITOYENNETÉ ?

1. La représentation des mercenaires, p. 55
2. De la cruauté des mercenaires, p. 62

IV. LE PARADOXE DU MERCENAIRE CELTE, ENTRE MÉFIANCE ET ATTIRANCE

1. L'ivresse des mercenaires et des auxiliaires celtes, p. 69
2. Cupides et déloyaux, p. 73
3. De leurs faiblesses physiques, p. 75
4. Les qualités des mercenaires, p. 80

V. LES ORIGINES ETHNIQUES ET/OU GÉOGRAPHIQUES DES MERCENAIRES ET/OU DES AUXILIAIRES CELTES

1. Sur les théâtres d'opérations occidentaux, p. 85
2. Sur les théâtres d'opérations orientaux, p. 93

VI. LES MODALITÉS DU SERVICE MERCENAIRE

1. Effectifs des contingents, p. 99
2. Mode de recrutement, p. 103
3. Contrat d'embauche, p. 107
4. Durée du service mercenaire, p. 112

VII. MODE DE RÉMUNÉRATION DES MERCENAIRES

1. La solde des mercenaires celtes était-elle inférieure ou identique à celles de leurs homologues grecs ?, p. 116
2. Butin et autres récompenses, compléments nécessaires à la solde, p. 122

VIII. LA SOLDE DES MERCENAIRES CELTES AU III^e SIÈCLE À CARTHAGE

1. Les revendications financières des mutins au cours de la guerre des Mercenaires (241-238), p. 126
2. Le montant de la solde des mercenaires celtes au cours de la première guerre punique (264-241), p. 135

IX. LA SOLDE DES MERCENAIRES CELTES ENTRÉS AU SERVICE DES MONARQUES HELLÉNISTIQUES AUX III^e ET II^e SIÈCLES

1. Le montant de la solde des mercenaires entrés au service des rois hellénistiques, au III^e siècle, p. 143
2. Le montant de la solde des mercenaires celtes entrés au service de Persée, roi de Macédoine (179-168), p. 145

X. LE COMMANDEMENT

1. Le commandement des troupes mercenaires, p. 153
2. De l'importance du chef dans le processus psychologique qui mène à la victoire, p. 159

XI. LA DISCIPLINE

1. Une difficile cohabitation entre employeurs et employés : le problème de la loyauté et de la discipline vis-à-vis de l'employeur, p. 163
2. La cohésion, p. 167

XII. L'ARMEMENT ET LA LOGISTIQUE

1. Qui équipait les mercenaires celtes ?, p. 172
2. Le « train » de chariots des armées celtes, p. 178

CONCLUSION, p. 183

Annexe, p. 187

Bibliographie, p. 193

Index, p. 209

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement Yann Le Bohec et Alain Deyber pour leurs conseils éditoriaux, ainsi que Michèle Coltelloni-Trannoy et Guillaume Grandgeorge pour avoir accepté de publier ce livre dans la collection « Antiquité/Synthèses ».

Ce travail n'aurait pas pu se faire sans le soutien et l'aide d'un certain nombre d'amis et de collègues, au rang desquels il m'est particulièrement agréable de citer Chantal Blanchard, Jacqueline Campaner, Dorothée Censier, Adrien Dubois, Virginie Garret, Monique Maillard, Mireille Rousé et Françoise Souchet. Que tous trouvent ici l'expression de ma profonde et sincère gratitude.

Je remercie également Julie Emmanuel (Service culturel de la mairie de Soulac-sur-Mer), Myriam Fèvre (Musée archéologique de Dijon), Pierre-Marie Guilhard (Centre Michel de Bouïard-CRAHAM, UMR 6273), Christophe Maniquet (Inrap), Ludivine Péchoux et François Perrodin pour les documents aimablement envoyés, ou la communication des renseignements nécessaires à leur obtention.

Pour leur soutien moral et affectueux, pour leurs encouragements tout au long de cette recherche, j'adresse un immense merci à Fabienne Ravoire ainsi qu'à mes filles Bérengère, Gabrielle et Ann-Sophie. Elles savent mieux que quiconque tout ce que je leur dois.

INTRODUCTION

Les rois d'Orient n'ont pu mener aucune guerre sans les mercenaires gaulois et chassés de leurs trônes, ils n'eurent jamais recours à d'autres qu'aux Gaulois.

La terreur du nom gaulois était si grande et la fortune de leurs armes était telle qu'ils pensaient ne pouvoir autrement, sans le courage des Gaulois, ni sauvegarder ni récupérer leur souveraineté quand ils l'avaient perdue.

(Justin, XXV, 2, 9-10)

Le mercenariat celte suscite depuis quelques années un grand intérêt dans le monde académique, pour des raisons qui tiennent pour l'essentiel au renouveau de l'étude de la violence et de la guerre dans les sociétés anciennes. Pour le moment, ce nouvel axe de recherche reste strictement confiné à des productions scientifiques, laissant ainsi le champ libre à des travaux de vulgarisation dont les auteurs se contentent de répéter inlassablement les mêmes stéréotypes, soit tirés de publications de seconde main, soit nourris d'une lecture acritique des auteurs antiques. En attendant la nécessaire présentation au grand public des premiers résultats des recherches en cours, il nous a semblé opportun de les soumettre ici-même à la critique de nos pairs. Car aborder la sociologie du mercenariat celte relève assurément de la gageure, tant il est vrai que la documentation nécessaire fait défaut et que celle dont on dispose se signale par son indigence. Comme nous allons le voir, les sources littéraires ne nous fournissent que peu ou pas d'informations sur l'origine ethnique des mercenaires, les effectifs des contingents mobilisés, les modes de recrutement, leur rémunération, le commandement, la discipline ou la cohésion des troupes. Il est néanmoins possible d'en tirer un certain nombre de conclusions intéressantes, remettant clairement en cause l'idée généralement admise selon laquelle les mercenaires celtes auraient été moins bien lotis que leurs homologues d'autres origines ethniques.

Le but de cette étude n'est donc pas de faire l'histoire du mercenariat celte, mais d'établir un point précis de nos connaissances sur le mode de fonctionnement d'un phénomène militaire de grande ampleur. Bien que les travaux des historiens ou, plus rarement, des archéologues des XIX^e et XX^e siècles aient régulièrement fait allusion aux mercenaires celtes, aucun ne traite spécifiquement de ce que nous nommons ici la sociologie du mercenariat celte. Autrement dit, aucun ne s'est véritablement intéressé aux différents aspects qui touchent à la composition et au mode de fonctionnement des contingents de mercenaires celtes. La nécessité s'est donc fait sentir de revenir aux sources et de proposer une étude approfondie des différents domaines dont la somme forme les aspects qui caractérisent la réalité sociologique et matérielle des contingents de mercenaires celtes.

D'un point de vue méthodologique, il s'agira de confronter les données se rapportant aux Celtes avec celles relatives aux autres ethnies – et plus particulièrement les Grecs quand il sera question, par exemple, de comparer le montant des soldes allouées. Faute de pouvoir disposer de données suffisamment explicites, nous aurons fréquemment recours au comparatisme, afin de mettre en évidence l'existence ou non de pratiques spécifiques qui laisseraient à penser que les mercenaires celtes firent l'objet de traitements discriminants de la part de leurs employeurs grecs ou puniques. Il est cependant évident que la compréhension de la composition, de l'organisation et du fonctionnement des contingents celtes passe nécessairement par

la comparaison avec ce que l'on sait par ailleurs des autres ethnies qui luttèrent à leurs côtés au sein des mêmes armées. S'intéresser aux dispositions organiques du mercenariat celte revient donc à se poser un certain nombre de questions relatives aussi bien à la dimension structurante des procédures et techniques mises en place pour recruter, encadrer et gérer les troupes – les mercenaires celtes étaient-ils moins bien payés que leurs homologues étrangers ? Étaient-ils placés sous le commandement d'officiers grecs ou puniques ou avaient-ils leurs propres officiers ? Devaient-ils se présenter armés au moment du recrutement ? Qui les équipait ? – qu'aux rapports « affectifs » qui ont pu exister entre les employés et leurs employeurs – quelle part ont-ils pris dans le déclenchement de la « guerre des Mercenaires » ? Ont-ils été particulièrement déloyaux envers leurs employeurs, comme le laisse entendre une tendance lourde de l'historiographie ancienne et moderne ?

Il conviendra aussi de s'interroger sur l'origine ethnique et géographique de ces hommes qui ont été le plus souvent rangés indistinctement sous des appellations génériques globalisantes telles que « Celtes », « Galates » ou « Gaulois », par les auteurs antiques. Mais avant cela, il sera nécessaire de présenter tour à tour l'image que les auteurs gréco-latins avaient des Celtes en général et des mercenaires celtes en particulier. Destinés à nous aider à éviter les pièges de l'*interpretatio Romana* ou *Graeca*, les chapitres II, III et IV ont pour ambition de faire comprendre à travers quels filtres idéologiques les Celtes ont été perçus par les écrivains antiques.

Seules les sources littéraires antiques sont en effet en mesure de nous aider à appréhender ce phénomène, tant dans sa complexité sociologique que dans son extension temporelle et spatiale, impossibles à envisager par le biais des sources archéologiques. Ces dernières ne présentent aucune spécificité typologique, stylistique ou technologique qui permettrait de distinguer en leur sein les objets produits spécialement pour les mercenaires de ceux habituellement utilisés par les autres membres de la communauté¹. En l'état actuel de nos connaissances, il est possible d'affirmer qu'il n'a existé aucune différence entre les armes utilisées par les mercenaires celtes et celles utilisées par les simples guerriers celtes. Toute assertion contraire serait pure spéculation et ne reposerait sur rien de tangible. Or, si les sources archéologiques ne nous permettent pas d'identifier des mercenaires à la seule observation des armes découvertes en fouille, de suivre leurs déplacements ou de repérer les zones où ils eurent à combattre, l'exercice s'avère d'autant plus impossible quand il s'agit d'aborder l'étude d'un fait social à travers l'analyse de productions matérielles. Les écrits des auteurs gréco-latins restent donc, malgré la rareté des informations qu'ils contiennent sur notre sujet, ou les biais idéologiques inévitables dont ils sont les vecteurs, nos uniques sources de connaissance.

Pour autant, comme nous l'avons indiqué plus haut, la documentation littéraire se signale par son indigence sur le sujet traité. Pour l'essentiel, elle nous informe de l'existence de contingents de mercenaires celtes à l'occasion d'une bataille ou d'une mobilisation en vue d'une guerre à venir. Pour la plupart des autres aspects examinés ici, c'est le plus souvent par une approche indirecte qu'il a été possible d'extraire quelques propositions de restitution. Dans tous les cas, il n'existe aucun texte spécifiquement consacré aux mercenaires celtes. Du reste, le contraire eût été étonnant, quand on sait l'aversion que les auteurs gréco-latins avaient pour eux (voir chapitres II, III et IV).

Mais là ne s'arrêtent pas les problèmes soulevés par les sources littéraires.

Il y a, tout d'abord, le problème du spectre chronologique particulièrement large dans lequel prennent place les auteurs qui nous ont laissé les rares informations susceptibles de nous aider à appréhender ce phénomène pour le moins complexe. Nous ne reprendrons pas ici la

1. Pour un point récent sur les données archéologiques en relation avec le mercenariat celtique, nous nous permettons de renvoyer à Baray 2014.

présentation analytique des sources littéraires publiée ailleurs : qu'il nous suffise, pour en souligner la dispersion, de rappeler qu'elles s'échelonnent du v^e siècle avant J.-C. au iv^e siècle après J.-C.². On les trouve chez des auteurs contemporains : Hérodote (vers 485/480-vers 425/420)³, Xénophon (430-354)⁴, Callimaque/Scholiaste de Callimaque⁵, Polybe (vers 208-vers 126)⁶, César (102/100-44)⁷ ; de très peu postérieurs : Polybe, Diodore de Sicile (90-30)⁸, Tite-Live (59-17 après J.-C.)⁹, Trogue Pompée (63-14 après J.-C.)¹⁰ ; ou largement postérieurs à tout ou partie des événements relatés : Polybe, Diodore de Sicile, Tite-Live, Trogue Pompée, Memnon (I^{er} siècle après J.-C.)¹¹, Frontin (vers 35-104/103)¹², Flavius Josèphe (37-100)¹³, Plutarque (45-120)¹⁴, Appien (fin du I^{er} siècle-vers 161)¹⁵, Polyen (II^e siècle)¹⁶, Justin (II^e ou III^e siècle)¹⁷, Dion Cassius (155-235)¹⁸, Apollonios d'Aphrodisias¹⁹, Orose (vers 380-après 417)²⁰, Zonaras (XII^e siècle).

Il y a ensuite l'inégalité qualitative des écrits de chacun, due à l'impossibilité dans laquelle on se trouve bien souvent de déterminer précisément les sources auxquelles ils puisèrent. Soit ils n'en disent mot, soit ils les citent de manière incidente et sans que l'on puisse toujours établir un lien direct avec le ou les passages qui nous intéressent. Aussi, encore qu'il faille rester prudent, comme les travaux de P. Pédech sur Polybe ou de M. Rambaud sur César ont pu le montrer, seuls les contemporains des faits relatés sont susceptibles de nous offrir une vision conjoncturelle de première main.

2. Baray à paraître.

3. Hdt., VII.

4. Xén., *Hell.*, VII, 1, 20-21 et 28-29.

5. Voir Scho. Call., IV, 185-188.

6. Les mercenaires et auxiliaires celtes sont présents dans plusieurs livres des *Histoires* de Polybe : livre I (17, 4 ; 43, 4 ; 67, 7 ; 77, 1 et 4-5 ; 78, 12 ; 79, 8 ; 80, 1 et 5-7 ; 85, 2 et 5), livre II (5, 3 et 4 ; 7, 6-12 ; 19, 1-2 et 5-6 ; 22, 1-6 ; 23, 1 ; 34, 2 ; 65, 2), livre III (41, 9 ; 65, 5 ; 67, 1-3 ; 72, 8-9 ; 74, 4 et 10 ; 79, 3-4 et 6-8 ; 83, 4 ; 85, 5 ; 113, 3-9 ; 114, 2-5 ; 115, 5-7 et 11 ; 117, 6), livre V (3, 1-2 ; 17, 4 ; 53, 1-3 et 7-8 ; 65, 10 ; 77, 2 ; 79, 11 ; 111, 2-7), livre VIII (30, 1-4, 9 et 12), livre IX (1), livre XV (11, 1-3), livre XXIV (14, 1-7), livre XXV (2, 4 ; 6, 2-4), et livre XXX (25, 5).

7. On trouve des mentions de mercenaires celtes dans la *Guerre des Gaules* de César (II, 14, 2-6 ; III, 9, 10 ; 17, 1-4 ; IV, 20, 1 ; VII, 31, 3-5), ainsi que dans sa *Guerre civile* (I, 34, 4 ; II, 40, 1 ; III, 4, 4).

8. Des références au mercenariat celte sont attestées dans les livres XI (1, 5), XV (70, 1), XVI (73, 3 ; 77, 1-4), XX (11, 1 ; 64, 2), XXII (fr. 8 ; fr. 24) et XXIII (9bis ; 18, 9) de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile.

9. De nombreuses références de l'*Histoire romaine* de Tite-Live renvoient aux auxiliaires ou mercenaires celtes : livres VII (11, 1 et 7), X (10, 6-12 ; 18, 2 ; 21, 2), XXI (26, 5 ; 46, 5 ; 48, 2 ; 53, 11 ; 55, 4 ; 56, 1), XXII (1, 2 ; 2, 4 ; 46, 2-6 ; 47, 4, 7 et 9 ; 48, 6), XXV (9, 16 ; 10, 5), XXVII (36, 1-2 ; 48), XXVIII (36, 1-2), XXIX (5, 2-8), XXX (18, 1-15 ; 33, 4-6), XXXVII (18, 3 et 7 ; 40, 5 et 10 et 13), XXXVIII (16, 2 et 8), XLI (23, 12), XLII (51, 7 ; 57, 7 et 9) et XLIV (12, 6 ; 13, 13 ; 26, 2-14 ; 27, 1-5 ; 28, 7 et 14).

10. Voir le *Prologue* du livre XXVI.

11. Voir les fragments rapportés par Photius de l'*Histoire d'Héraclée* de Memnon (fr. 11, 1-7 ; 12, 6 ; 16, 1-3 ; 27, 7).

12. Dans ses *Stratagèmes* ou *Ruses de guerre*, Frontin ne mentionne qu'une seule fois les mercenaires celtes en III, 16, 3.

13. Jos., *Bell.* (I, 397, 437 et 672) et *Ant.* (XV, 7, 217).

14. Plutarque mentionne la présence de mercenaires celtes dans la vie d'*Aratos* (XXXVIII, 6) et de *Pyrrhos* (XXVI, 4, 6 et 11-13 ; XXVIII, 2 ; XXXII, 1).

15. Appien mentionne l'existence de mercenaires ou d'auxiliaires celtes dans *Iber.* (VI, 37, 151), *Hann.* (VII, 10, 44 ; 54, 227), *Lib.* (VIII, 7, 26 ; 17, 69), et *Mithr.* (XII, 15, 53 ; 17, 62 ; 41, 158 ; 69, 293 ; 71, 304).

16. Polyen, IV, 6, 17 et VIII, 50.

17. Les renseignements se trouvent dans les livres XX (5, 4-6), XXV (3, 7), XXVI (2, 1-6), XXVII (2, 6-12 ; 3, 1-2), XXXVIII (3, 6), et XLI (4, 7).

18. C'est dans le résumé de Zonaras (VIII) de l'œuvre de Dion Cassius que sont mentionnées les rares données concernant les auxiliaires ou mercenaires celtes qui font l'objet de cette étude.

19. Stéphane de Byzance rapporte un passage d'Apollonios d'Aphrodisias (XVIII, 1) où il est question d'une alliance passée entre Mithridate I^{er}, roi du Pont, et des Celtes.

20. Oros., IV, 9, 1.

Il convient enfin d'évoquer le problème de l'inégalité des sources entre elles, qui ne tient pas uniquement à leur date de rédaction et à leurs sources, mais aussi et surtout à l'importance des développements accordés par chaque écrivain aux épisodes dans lesquels apparaissent les mercenaires celtes. Alors que Trogue Pompée, Flavius Josèphe ou Plutarque se contentent de citer leur présence à tel ou tel moment de leurs récits, Polybe est celui qui s'attarde le plus longuement sur ceux qui eurent à combattre dans les rangs des armées puniques, tandis que Appien et Justin, bien que tardifs, voire très tardifs par rapport aux périodes étudiées, constituent nos sources les plus abondantes pour analyser les interventions celtes en Asie Mineure au cours des III^e et II^e siècles. La position de Tite-Live est d'ailleurs singulière au regard de l'estimation de la valeur historique des œuvres des différents auteurs gréco-latins retenus ici : d'une part, s'il s'est largement inspiré de Polybe, ce qui tendrait de prime abord à limiter son apport à la connaissance du mercenariat celte, il a cependant également puisé ses informations à bien d'autres sources pour évoquer des aspects non traités par l'historien de Mégalopolis ; d'autre part, Tite-Live a été de ceux qui ont le plus fréquemment employé le terme *auxilia* pour qualifier les troupes celtes qui luttèrent dans les rangs des armées étrangères. Ainsi, dans la mesure où l'on ne peut véritablement établir la valeur d'un récit qu'à partir d'une bonne connaissance des sources contemporaines, on l'aura compris, les propositions faites ci-après, comme tout ce que l'on peut dire des sociétés celtiques à partir de l'analyse critique des sources littéraires antiques, doivent être jugées au prisme d'une documentation particulièrement déficiente. Il en résulte nécessairement, faute de sources qui puissent être recoupées entre elles, une difficulté supplémentaire pour l'historien désireux, comme nous l'avons tenté ailleurs, de distinguer les auxiliaires des véritables mercenaires, par exemple²¹. Toutefois, si cette distinction a pu être importante à l'occasion de ce travail portant sur l'évaluation du mercenariat celte, elle peut être minorée, voire ignorée ici, puisque tout laisse à penser qu'hormis le mode de recrutement qui ressortissait de procédures différentes selon qu'il s'agissait de recruter des mercenaires ou des auxiliaires, tous les autres aspects examinés étaient identiques, quel qu'ait pu être le statut juridique des troupes. La distinction entre mercenaires et auxiliaires est en effet de nature juridique : les premiers sont des soldats étrangers payés pour combattre à titre privé tandis que les seconds, tout en étant également payés pour combattre, le font pour leur pays et sous son autorité politique. Cette distinction n'est pas de pure forme. Car outre le fait qu'elle implique nécessairement l'existence de rapports politiques spécifiques, dans le cas des auxiliaires, entre deux États alliés, elle permet également de mieux évaluer la part respective de ces deux modes de recrutement et d'en déduire que, contrairement à une longue tradition historiographique remontant aux écrits antiques, toutes les troupes celtes intégrées aux rangs d'une armée étrangère ne l'ont pas été au titre du mercenariat. Par conséquent, le phénomène a vraisemblablement connu une ampleur bien moindre que ce qu'une lecture rapide des sources antiques pouvait laisser entendre de prime abord. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons pu démontrer que les troupes celtes présentes aux côtés d'Hannibal à La Trébie (218), au bord du lac Trasimène (217) et à Cannes (216) étaient des troupes auxiliaires, mises à la disposition du général carthaginois par les cités de Cisalpine, mais en aucun cas des troupes mercenaires comme on le voit systématiquement écrit. Appliqué à d'autres contextes, le même exercice critique des sources antiques a montré qu'il se produisit un renversement de tendance dans le mode de recrutement des Celtes dans le courant du III^e siècle. Alors qu'ils étaient pour l'essentiel recrutés en qualité de mercenaires durant les V^e, IV^e et la première moitié du III^e siècle, la tendance s'inverse au profit des recrutements de troupes auxiliaires.

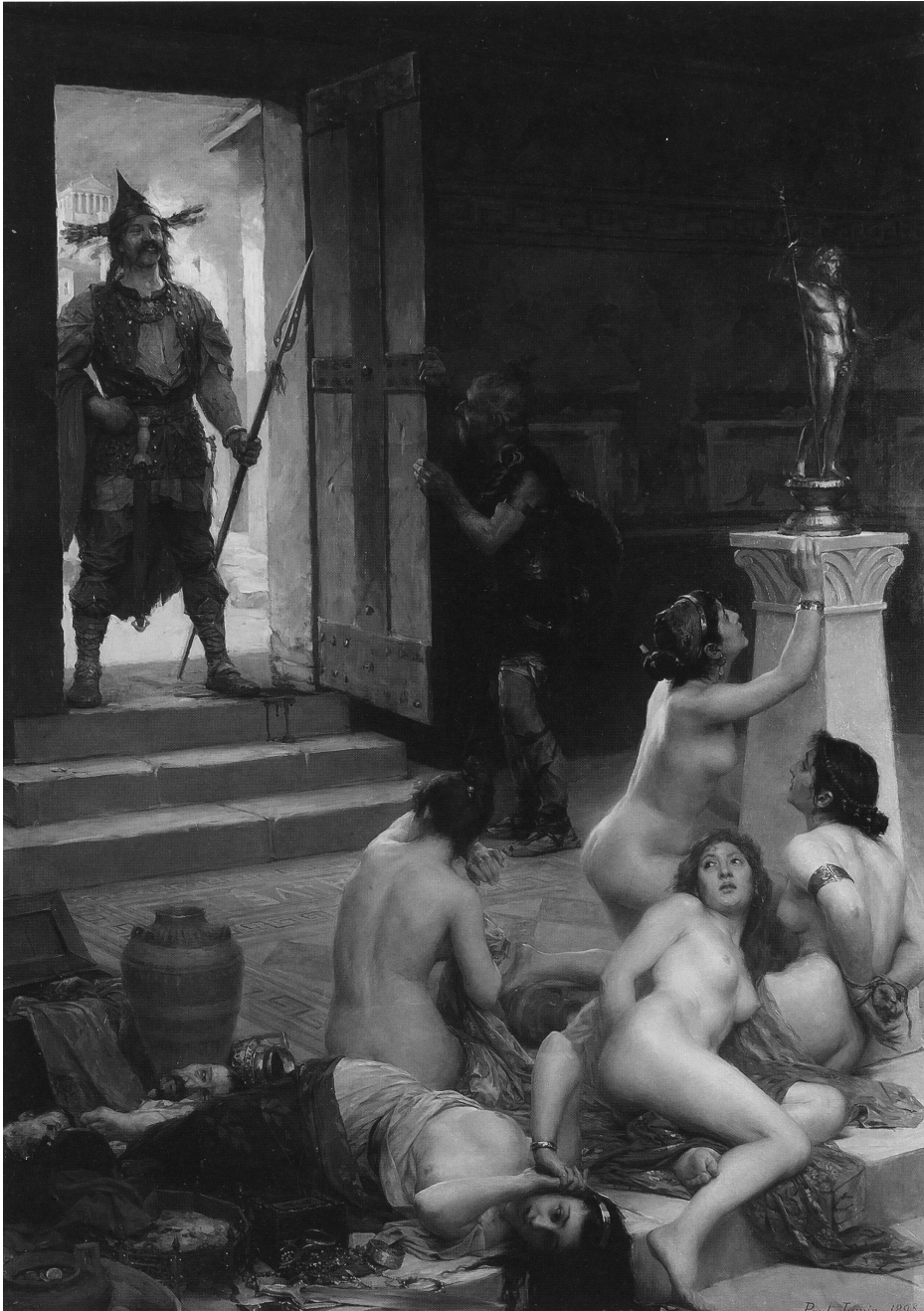
21. Baray à paraître.

Les mentions de mercenaires ou d'auxiliaires celtes signalées dans les sources antiques, abstraction faite de celles se rapportant à l'armée romaine²², s'échelonnent en effet du début du v^e siècle (480, bataille d'Himère sur les côtes septentrionales de la Sicile) à la fin du I^{er} siècle (4, date des funérailles d'Hérode le Grand, roi de Judée). Ce sont au total plus de 150 mentions de mercenaires et/ou d'auxiliaires celtes qui ont été inventoriées, chez une vingtaine d'auteurs antiques (voir Annexe). Il existe cependant une forte disparité dans le nombre de mentions d'un siècle à l'autre. Alors qu'on ne dispose que d'une seule date pour le v^e siècle, et de deux pour le iv^e siècle, le iii^e siècle fait figure d'exception avec plus de 63 % des mentions inventoriées. Dès la fin de ce dernier siècle, le nombre d'évocations de mercenaires celtes diminue progressivement et inexorablement dans les sources littéraires. Il convient de préciser qu'il existe une nette différence entre la partie orientale de la Méditerranée, où le phénomène se maintient tout en perdant de sa vigueur durant les deux derniers siècles avant J.-C., et la Méditerranée occidentale où toutes les références au phénomène disparaissent durant le ii^e siècle avant de refaire une timide réapparition dans les années 50 et 40 du I^{er} siècle (voir carte p. 14). L'acmé du phénomène se situe donc au iii^e siècle. C'est en effet durant ce siècle que les Celtes eurent à intervenir le plus fréquemment dans les rangs des armées étrangères, soit dans le cadre des deux premières guerres puniques et des théâtres d'opérations de Méditerranée occidentale, soit dans le cadre des guerres des Épigones en Asie Mineure.

Toutes périodes confondues, les mercenaires et les auxiliaires celtes ont été signalés d'ouest en est, en Gaule, en Italie, en Grèce, en Asie Mineure, jusqu'en Babylonie, et du nord au sud, en Gaule, en Italie, en Sicile, en Afrique du Nord ; autrement dit bien au-delà des seuls pays qui bordent la Méditerranée. Les zones où ils ont été signalés sont de deux ordres : il y a d'abord celles où ils intervinrent ponctuellement selon les théâtres d'opérations où leurs employeurs les envoyèrent combattre (Sicile, Grèce, Afrique du Nord, Égypte), puis celles d'où ils étaient natifs (Gaule) ou bien où ils s'installèrent à partir du début du iv^e siècle (Italie du Nord) ou du début du iii^e siècle (Thrace, Asie Mineure) et à partir desquelles ils répondirent aux demandes du plus offrant. Dans les pages qui suivent, nous emploierons parfois le mot « carthaginois » en lieu et place de « punique », cédant ainsi à une pratique impropre, mais cependant courante et largement consacrée par l'usage, aussi bien chez les auteurs antiques que modernes²³. Selon cette acception, l'armée carthaginoise est composée de tous ceux qui combattent pour Carthage, et pas seulement des soldats qui proviennent de la ville proprement dite. Il n'y a donc aucune connotation géographique dans ce terme, tel qu'il est utilisé couramment.

22. Les mentions d'auxiliaires celtes servant dans les armées romaines de la République n'ont volontairement pas été retenues, car elles ressortissent d'un mode spécifique d'engagement.

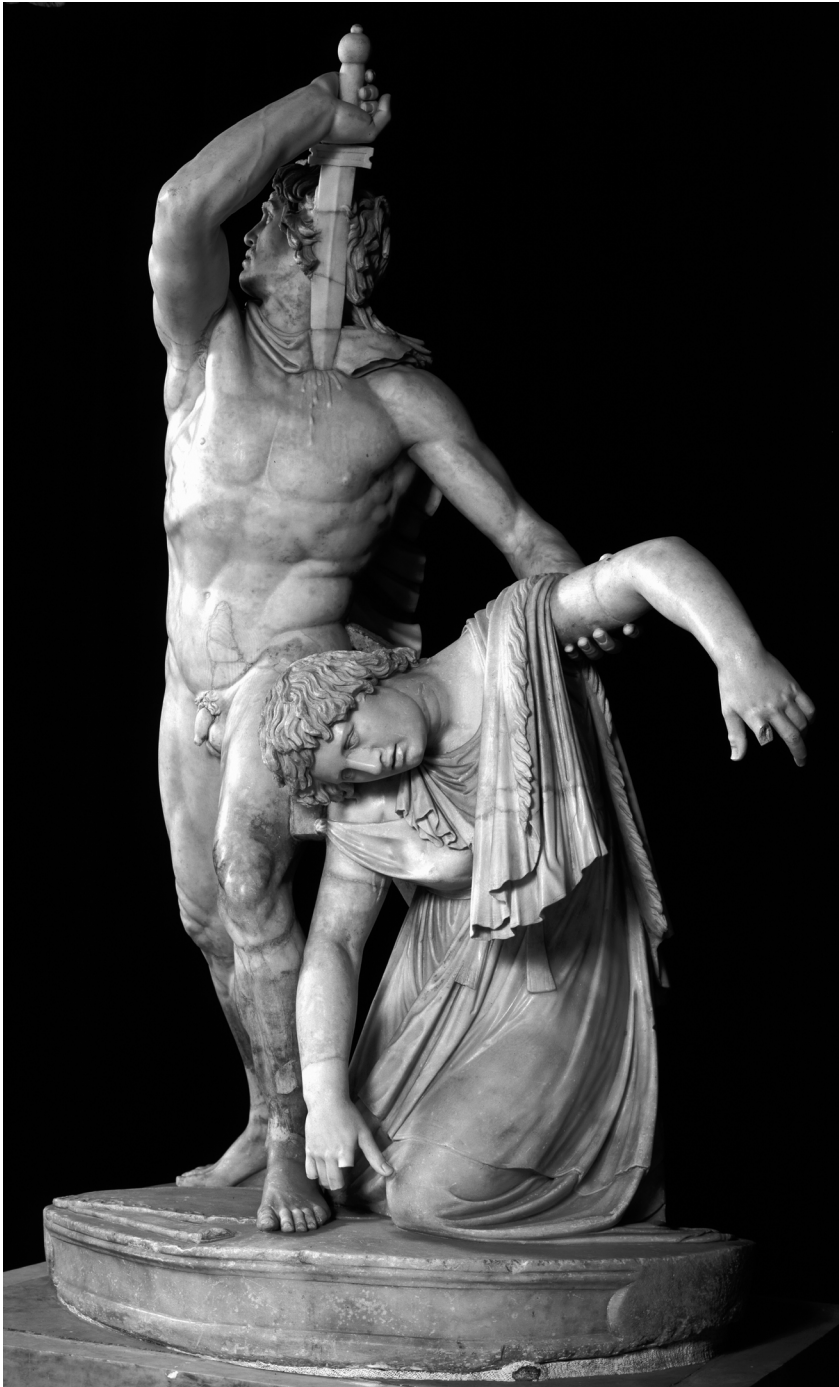
23. Le Bohec 1996, p. 35-36.



Le Brenn et sa part de butin. Huile sur toile de Paul Jamin (1893) (Musée des Beaux-Arts de La Rochelle). Membre de la Société d'Anthropologie de Paris depuis 1892, Jamin (1853-1903) dénonce dans ce tableau le sort fait aux femmes à travers une représentation idéalisée du chef des Gaulois ayant pris et pillé Rome, en 390 avant J.-C. On y trouve un parfait condensé des stéréotypes tant physiques que moraux attachés aux Celtes par les auteurs antiques et repris par les modernes : grands et beaux, chevelus et moustachus, mais avant tout sacrilèges et pilleurs. (DR)



Mercenaires celtes d'Autaritos faisant face avec détermination et bravoure aux éléphants d'Hamilcar Barca lors de la guerre des Mercenaires. Gravure sur bois réalisée à partir d'un dessin de Gustave Surand (1895). (Collection particulière)



Gaulois se suicidant avec sa femme. Cette copie romaine (I^{er}-II^e siècle après J.-C.) d'une sculpture probablement en bronze faisait partie du groupe statuaire érigé par Attale I^{er} de Pergame sur l'Acropole d'Athènes pour commémorer ses victoires sur les Celtes/Galates. Elle exalte leur puissance et leur beauté physique. (Palazzo Altemps, d'après *L'Art romain, des conquêtes aux guerres civiles*, Gilles Sauron, Picard, 2013)



Terre cuite de Myrina (Turquie) représentant un guerrier Galate nu, muni d'une longue tunique lui recouvrant les épaules, d'un long bouclier ovale avec umbo et spina, ainsi que d'une épée portée au côté droit à l'aide d'un ceinturon (vers 150-100 avant J.-C.). (© Marie-Lan Nguyen/Wikimedia Commons)



Avers et revers d'un statère en or de Philippe II de Macédoine. C'est notamment avec ce type de statère que les mercenaires celtes ayant combattu en Orient ont été payés par tout ou partie des dynastes hellénistiques. (© Bibliothèque nationale de France, département des Monnaies, médailles et antiques, n° inv. 1966.453.950)



Avers et revers d'un statère en or de Carthage (vers 264-260 avant J.-C.). Tête de Tanit-Perséphone avec couronne d'épis, boucles d'oreille et collier à gauche/Cheval debout à droite tournant la tête en arrière. Ce sont vraisemblablement des pièces du même type qui ont été données en paiement aux mercenaires de Carthage, en 241. Elle appartient au Groupe IX (386) de Jenkins-Lewis. (© Bibliothèque nationale de France, département des Monnaies, médailles et antiques, Luynes 3749)



Portrait d'Eumène I^{er} de Pergame, sur l'avvers d'un tétradrachme en argent. (© Bibliothèque nationale de France, département des Monnaies, médailles et antiques, Fonds général 1460)



Portrait de Persée, roi de Macédoine, sur l'avvers d'un tétradrachme en argent. (© Bibliothèque nationale de France, département des Monnaies, médailles et antiques, Armand Valton 333)



Avers et revers d'un quinaire éduen en argent au nom de Dumnorix (I^{er} siècle avant J.-C.). Le guerrier du revers tient un carynx, une enseigne au sanglier et une tête coupée. Le carynx et l'enseigne ont dû être utilisés pour renforcer l'esprit de groupe et la cohésion des troupes. (© Musée archéologique de Dijon, cl. F. Perrodin)